

# INNOV'up Faisabilité

## REGION ILE-DE-FRANCE

### Présentation du dispositif

La Région Ile-de-France, en partenariat avec Bpifrance soutient les entreprises pour valider l'opportunité technique, technologique et économique de leurs projets d'innovation.

### Conditions d'attribution

#### A qui s'adresse le dispositif ?

##### — Entreprises éligibles

Peuvent bénéficier d'Innov'up les TPE/PME et ETI, quelle que soit leur forme juridique, y compris les associations ayant une activité économique.

#### Pour quel projet ?

##### — Présentation des projets

Innov'up Faisabilité concerne les projets caractérisés de recherche, développement et innovation (RDI), qu'ils soient relatifs à des innovations de produits, de process ou de services ainsi qu'aux innovations sociales.

Le projet de de R&D doit être menée en région Île-de-France et le candidat doit avoir au moins un établissement sur le territoire francilien.

##### — Dépenses concernées

L'assiette des dépenses des projets innovants éligibles peut comporter :

- les études internes et externes, les frais de réalisation de prototypes et de maquettes,
- les recherches sous-traitées à des prestataires extérieurs publics ou privés (laboratoires, centre techniques ou entreprises, etc. ),
- les dépenses de propriété industrielle, d'homologation, de design, d'études de marché, d'acquisition de technologies ou de savoir-faire, etc.

### Montant de l'aide

#### De quel type d'aide s'agit-il ?

L'aide peut prendre la forme d'une subvention et/ou d'une avance récupérable, dans la limite de 500 000€ de subvention et 3 M€ d'avance récupérable.

---

## Informations pratiques

### Quelle démarche à suivre ?

— Au près de quel organisme ?

La demande d'aide est à déposer sur la plateforme [mesdemarches.iledefrance.fr](https://mesdemarches.iledefrance.fr)

---

## Critères complémentaires

- Possibilité d'appartenance à un groupe.
- Données supplémentaires
  - › Aides soumises au règlement
  - › Règlement Général d'Exemption par Catégorie (RGEC)

---

## Organisme

### REGION ILE-DE-FRANCE

- **Conseil régional d'Île-de-France**  
2 rue Simone Veil  
93400 SAINT-OUEN-SUR-SEINE

---

## Déposer son dossier

- [https://mesdemarches.iledefrance.fr/account-management/cridfprd-demandeurs/ux/#/login?redirectTo=https:%2F%2Fmesdemarches.iledefrance.fr%2Faidess%2F%23%2Fcridfprd%2Fconnecte%2Fdashboard%2Faccueil&jwtKey=jwt-cridfprd-portail-depot-demande-aidess&footer=https:%2F%2Fmesdemarches.iledefrance.fr%2Faidess%2F%23%2Fcridfprd%2Fmentions-legales.Mentions%201%C3%A9gales%20et%20RGPD.\\_self;https:%2F%2Fmesdemarches.iledefrance.fr%2Faidess%2F%23%2Fcridfprd%2Fcontact-page.Contacter%201%E2%80%99assistance%20technique.\\_self](https://mesdemarches.iledefrance.fr/account-management/cridfprd-demandeurs/ux/#/login?redirectTo=https:%2F%2Fmesdemarches.iledefrance.fr%2Faidess%2F%23%2Fcridfprd%2Fconnecte%2Fdashboard%2Faccueil&jwtKey=jwt-cridfprd-portail-depot-demande-aidess&footer=https:%2F%2Fmesdemarches.iledefrance.fr%2Faidess%2F%23%2Fcridfprd%2Fmentions-legales.Mentions%201%C3%A9gales%20et%20RGPD._self;https:%2F%2Fmesdemarches.iledefrance.fr%2Faidess%2F%23%2Fcridfprd%2Fcontact-page.Contacter%201%E2%80%99assistance%20technique._self)

---

## Source et références légales

### Références légales

Communication de la Commission n°2014/C3282 du 21 mai 2014 relative à l'encadrement des aides d'Etat à la RDI.

Règlement général d'exemption par catégorie n° 651/2014 adopté par la Commission Européenne le 17 juin 2014. Régime cadre exempté de notification n° SA.40391 relatif aux aides à la Recherche, au Développement et à l'Innovation (RDI) pour la période 2014 – 2020.